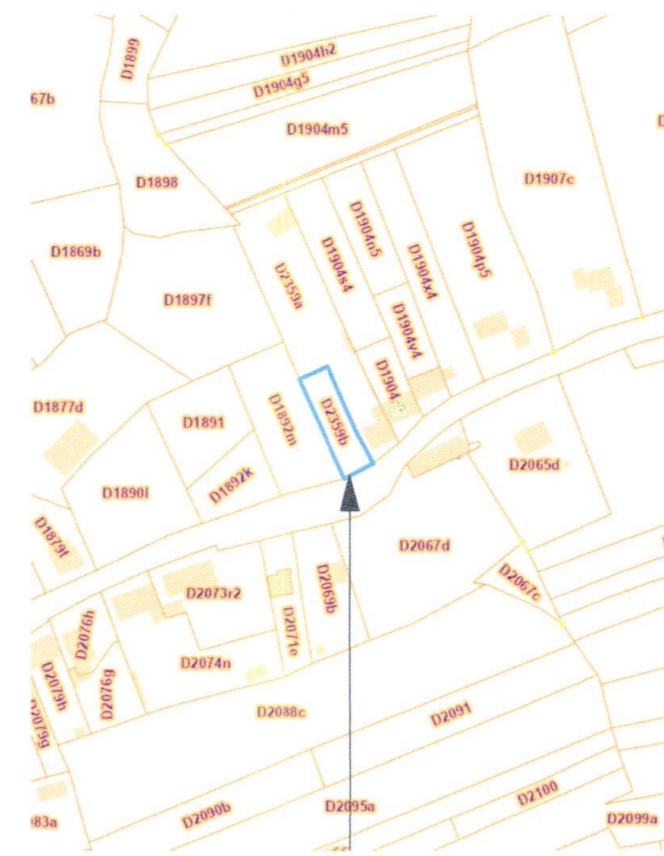


CADASTRE.



Objet de la demande

SITUATION.



Objet de la demande



IMPLANTATION. ECH 1/200

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE

RENDEUR :

CHANTIER : Rue de la Chapelle
6990 MENIL

CADASTRE : Divison 1; Section D ; n° 2359B

PROVINCE : LUXEMBOURG COMMUNE : HOTTON

ARCHITECTE

PERILLEUX Nathalie
La Fange n°63/2
6960 MANHAY
Tél : 086 / 43. 44. 49.

DOSSIER DE PERMIS D'URBANISME

AUTORISAT

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

Architecte
Maître de l'ouvrage

La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD



Achevé le :	07/07/2025	Ech : 1/5.000 1/2.500, 1/200, 1/50	Dossier : 2025/12
Modifié le :		Objet : Implantation, Situation, Cadastre, Plans, Elévations, Coupe.	Plans : 1/7

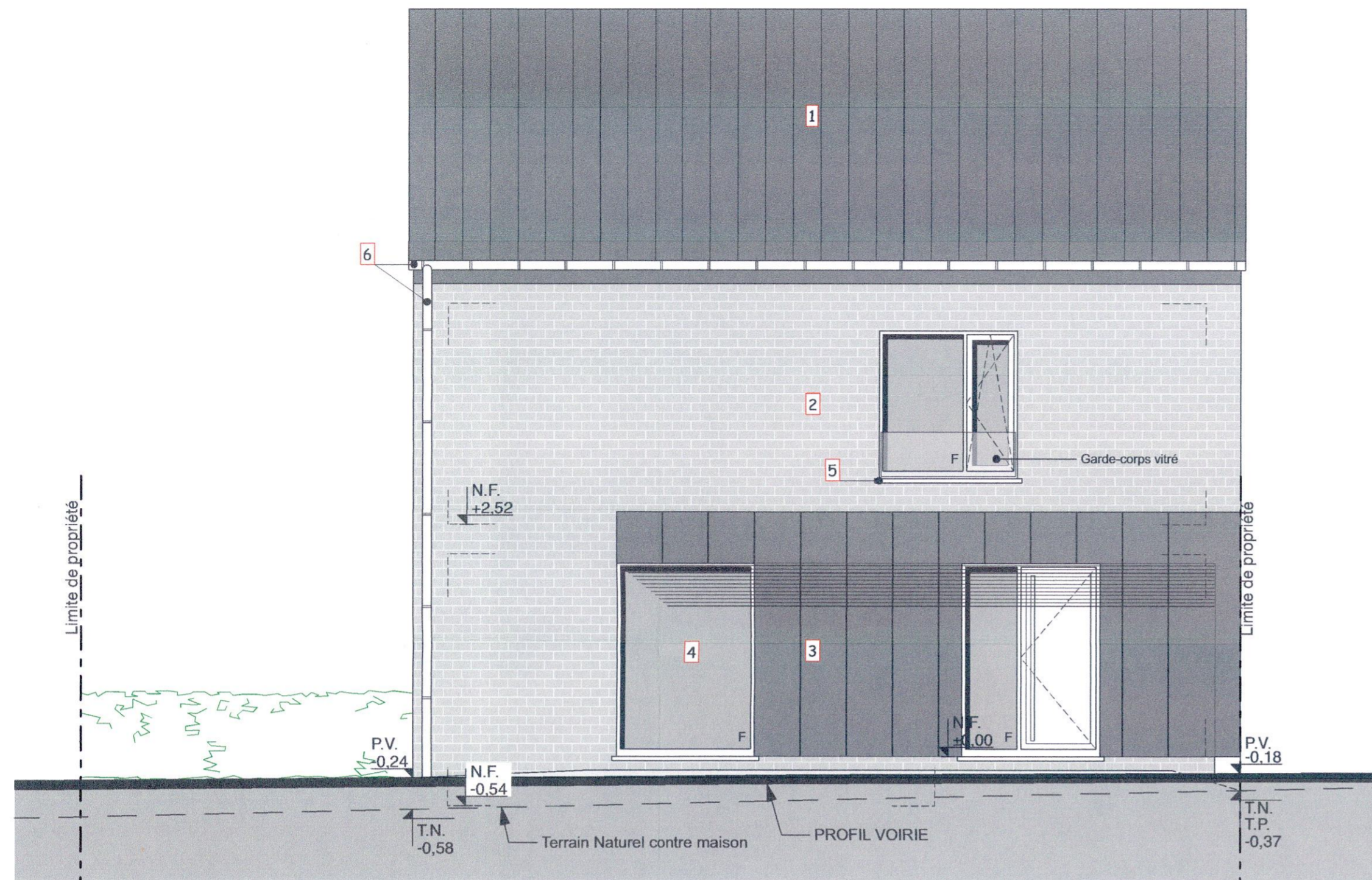
L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur l'obligation qui lui incombe en application de l'arrêté royal du 25 janvier 2001, de passer une convention avec un coordinateur sécurité et santé tant pour la coordination du projet que pour la coordination de la réalisation de l'ouvrage et dont les honoraires sont à charge des maîtres de l'ouvrage. Une copie de la convention entre le coordinateur et le client me sera transmise **obligatoirement** préalablement au début des travaux.

L'ensemble de la réalisation du bâtiment devra tenir compte et être conforme au rapport du responsable PEB désigné. Les côtes sont à vérifier sur place par les entrepreneurs et ne peuvent en aucun cas être mesurées sur les plans. L'entrepreneur fera calculer, sous sa responsabilité, tous les éléments porteurs, B.A., hourdis, poutres, colonnes et éléments de charpentes par un ingénieur civil.

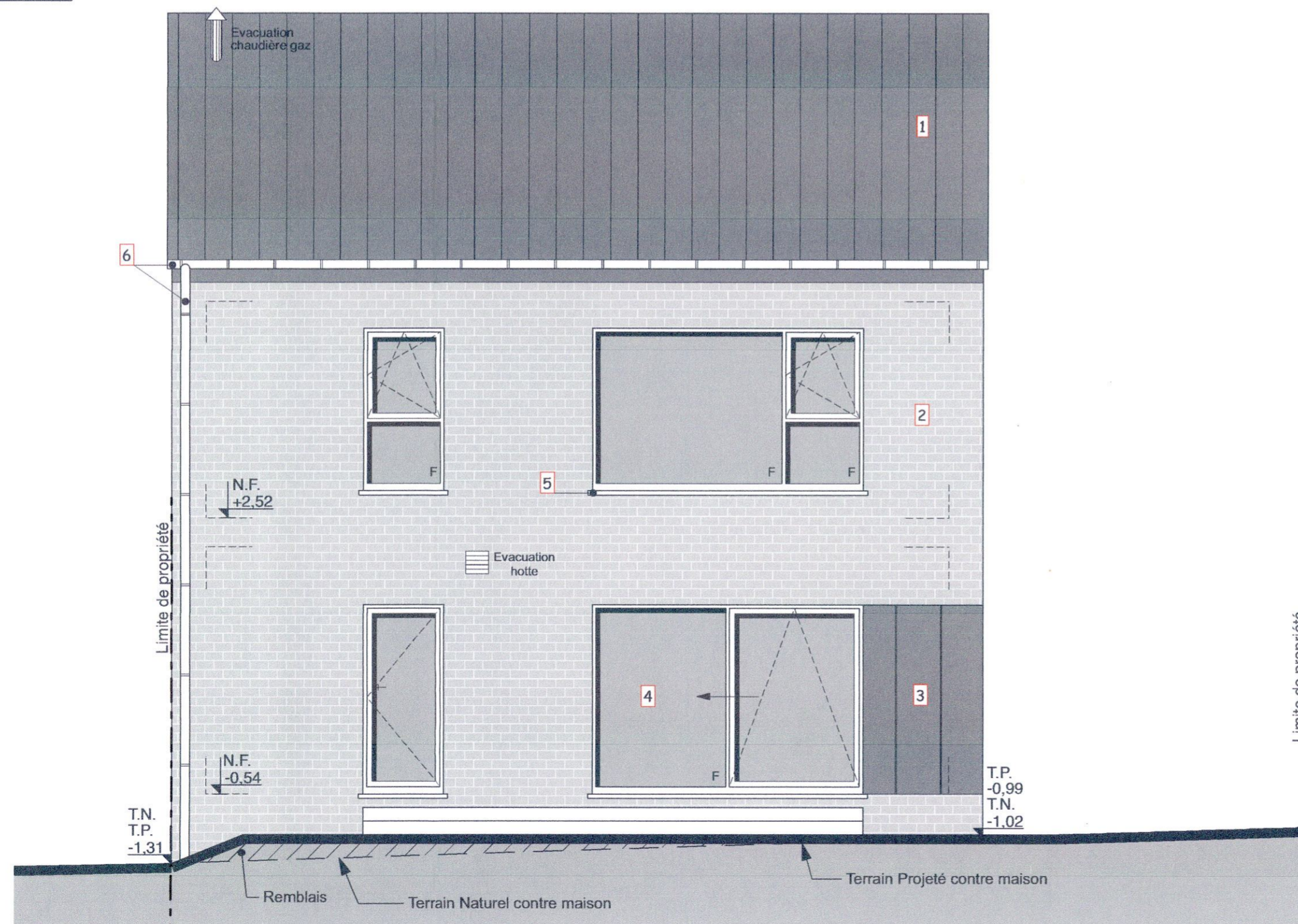
Les entreprises ont pour objet, la fourniture de la main d'oeuvre et de tous les matériaux nécessaires à la bonne exécution des travaux. L'entrepreneur reconnaît avoir visité les lieux, s'être rendu compte de leurs emplacements, de leurs états, de leurs niveaux ainsi que la configuration du sol.

L'entrepreneur est censé avoir pris connaissance de tous les renseignements indispensables à la bonne exécution des travaux.

Les plans sont la propriété de l'auteur de projet. Toutes utilisations des plans, même partielle, sans l'autorisation expresse de l'auteur de projet fera l'objet d'un recours en justice.



ELEVATION SUD. 1/50



ELEVATION NORD. 1/50

Légende des matériaux:

- 1 Couverture : Ardoises artificielles 30/60 de ton foncé.
- 2 Parement: Briques ton rouge brun.
- 3 Bardage: Zinc anthra-zinc à joint debout.
- 4 Portes et chassis en PVC ton noir.
- 5 Seuil en petit granit.
- 6 Tuyaux de descente et chéneaux ardennais en zinc de ton noir.

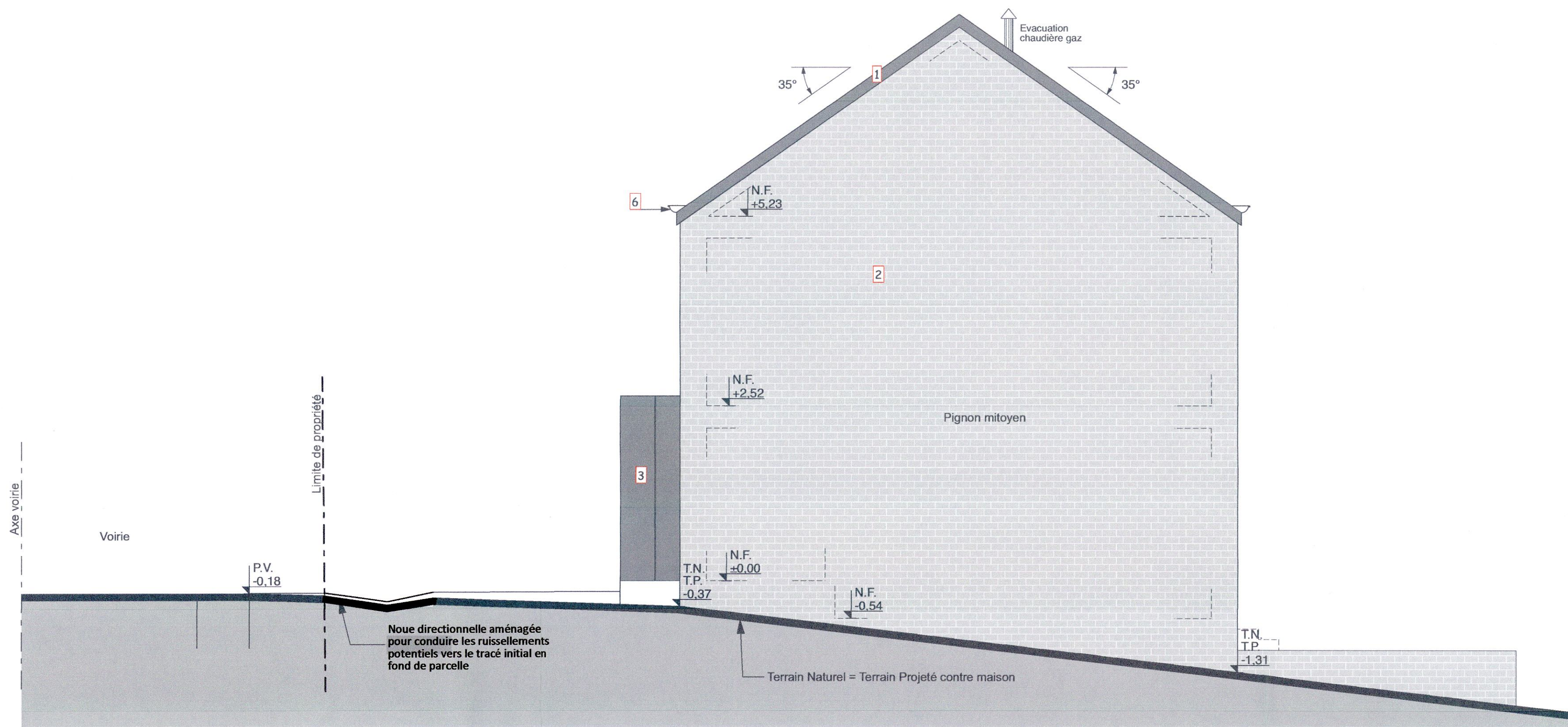
Pour le Collège, le 16 décembre 2025

La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

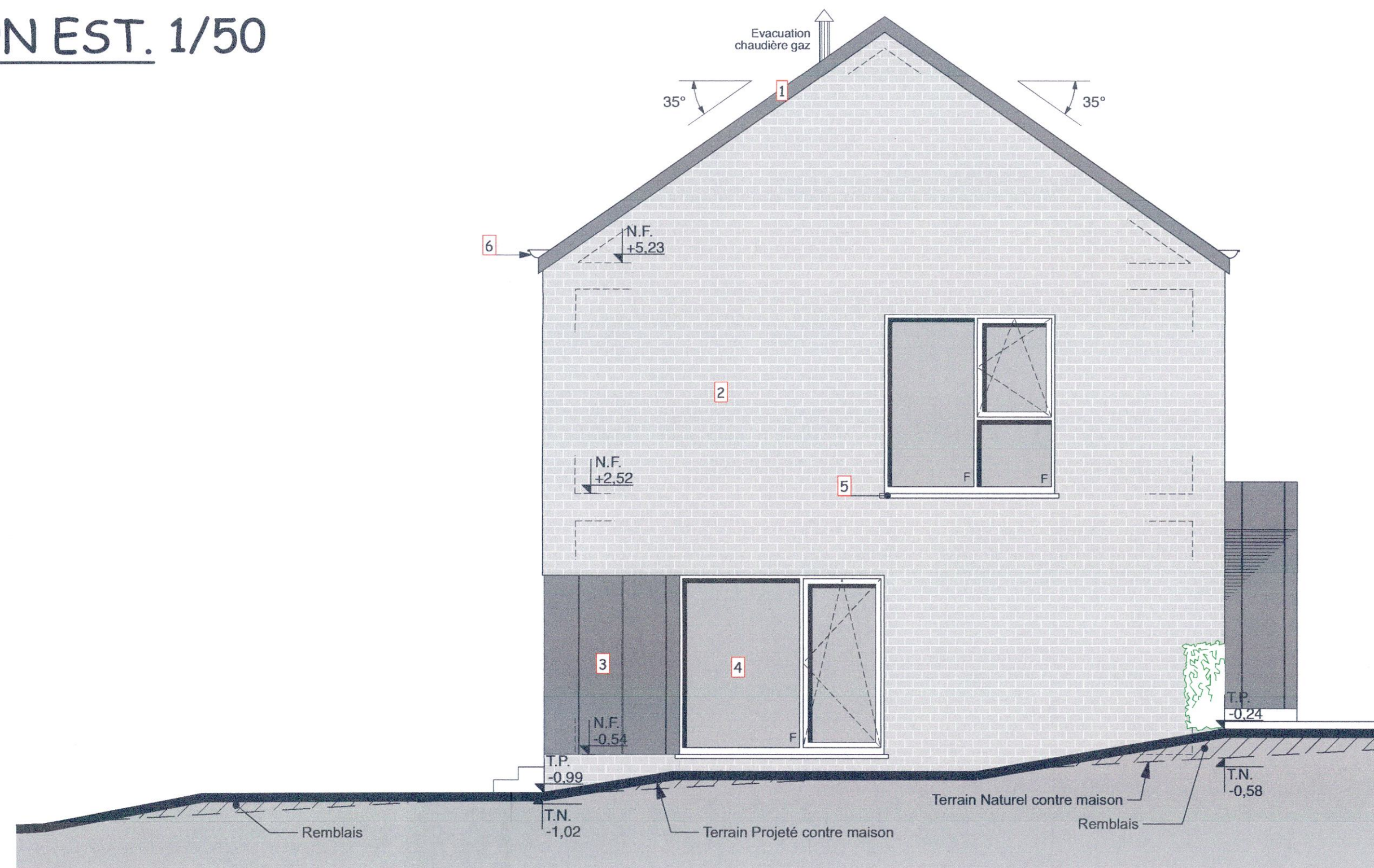
Le Bourgmestre,
Ph. COURARD



M-O:
Architecte: N. PERILLEUX
Dossier n°: 2025/12
N° de feuille: 5/7



ELEVATION EST. 1/50



ELEVATION OUEST. 1/50

Légende des matériaux:

- 1 Couverture : Ardoises artificielles 30/60 de ton foncé.
- 2 Parement: Briques ton rouge brun.
- 3 Bardage: Zinc anthra-zinc à joint debout.
- 4 Portes et chassis en PVC ton noir.
- 5 Seuil en petit granit.
- 6 Tuyaux de descente et chéneaux ardennais en zinc de ton noir.
- 7 Auvent : Panneaux pvc de ton noir.

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD

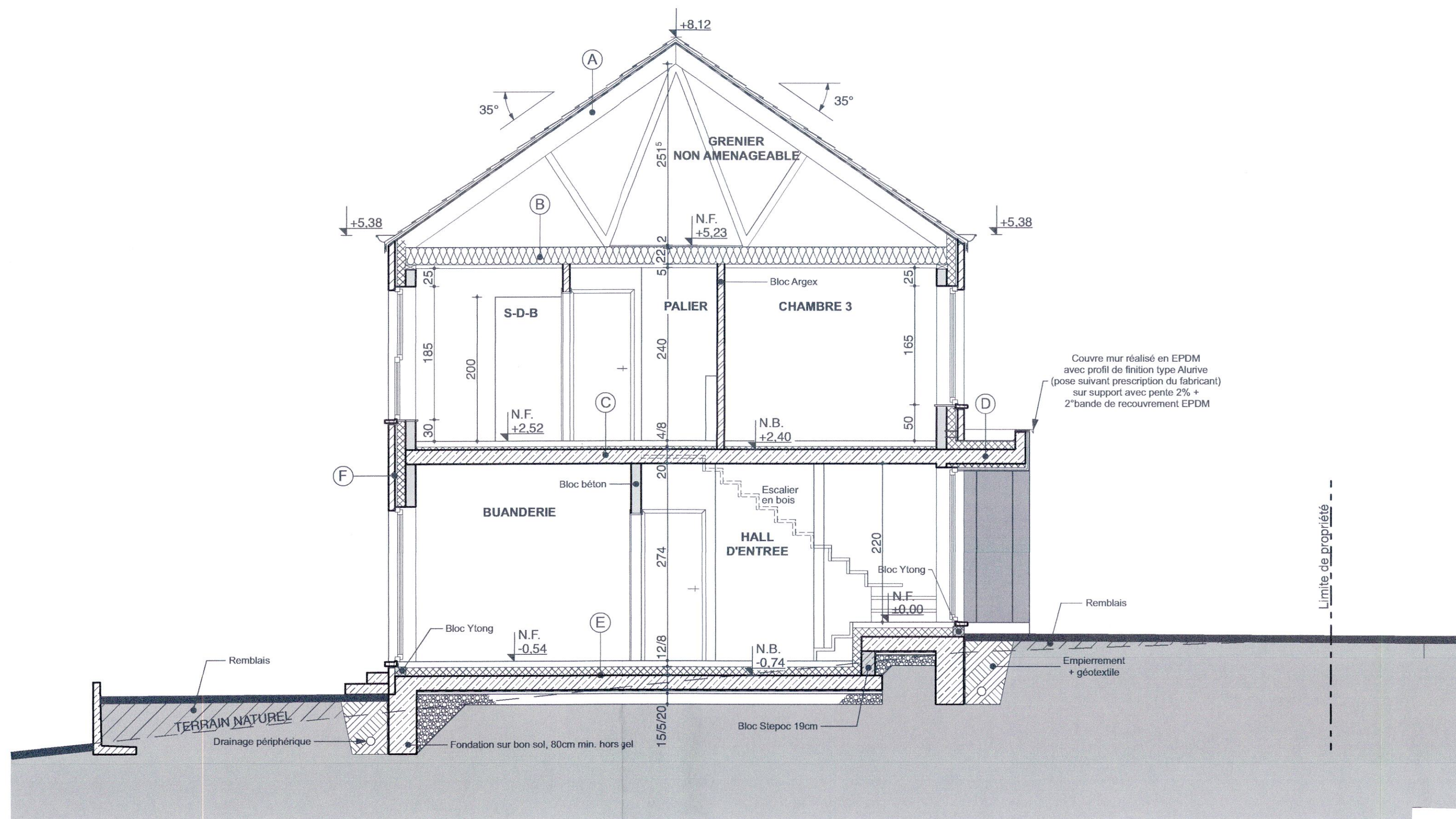


M-O:
Architecte: N. PERILLEUX
Dossier n°: 2025/12
N° de feuille: 6/7

COUPE AA. 1/50

L'ensemble des éléments de stabilité doit faire l'objet d'une étude technique par un ingénieur agréé qui en prend la responsabilité.

Les niveaux et les épaisseurs sont donnés à titre INDICATIF. Les niveaux définitifs seront déterminés après l'étude de l'ingénieur agréé en fonction des épaisseurs des éléments constitutifs des planchers.



A. TOITURE NON ISOLEE
Couverture en ardoises artificielles, Lattes et contrelattes, Sous-toiture type Eterroof, Charpente sapin du pays traité fongicide et insecticide (chevrons 5 ⁹ /6 - vernes 6/25 - sablières 6/15).
B. GITAGE GRENIER
Panneaux OSB 15 mm, Isolation laine minérale 24 cm entre gîtes ($\lambda=0,035$ W/mK) + pare-vapeur, Gitage 6/25, Gyplat sur lattage/plafonnage. U = 0,17 W/m²K
C. PLANCHER ETAGE
Chape et finition 8 cm, Isolation thermique P.U. 4 cm, Hourdis 16 cm + chape de compression armée de 4 cm (Respectivement dalle B.A. 20 cm), Plafonnage.
D. TOITURE PLATE CAR-PORT
Etanchéité de type EPDM, Pare-vapeur, Isolation thermique PIR 12 cm, Dalle B.A. 20 cm, Isolation thermique PU 5 cm, Lattage, Voligeage, Recouvrement en zinc.
E. RADIER DE SOL
Chape et finition 8 cm, Chauffage sol, Isolation thermique P.U. 12 cm ($\lambda=0,025$ W/mK), Dalle en B.A. 20 cm, Feuille de polyéthylène 0,2 mm, Sable compacté 5 cm, Empierrement 0/50 15 cm, Géotextile. U = 0,17 W/m²K
F. MUR EXTERIEUR EN BRIQUES
Plafonnage, Bloc béton lourd 14 cm, Isolation thermique PU 12 cm ($\lambda=0,022$ W/mK), Vide d'air 3 cm, Parement en briques 9 cm. U_{EXT.} = 0,17 W/m²K U_{SOL.} = 0,16 W/m²K
F'. BARDAGE EN ZINC
Plafonnage, Bloc béton lourd 14 cm, Isolation thermique PU 12 cm ($\lambda=0,022$ W/mK), Lattage, Voligeage, Recouvrement en zinc. U = 0,17 W/m²K
MENUISERIE EXTERIEURE EN TRIPLE VITRAGE ($U_{VITRAGE} \leq 1$ W/m ² K ; U_{W moyen $\leq 1,26$ W/m ² K ; $G < 50\%$)

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD

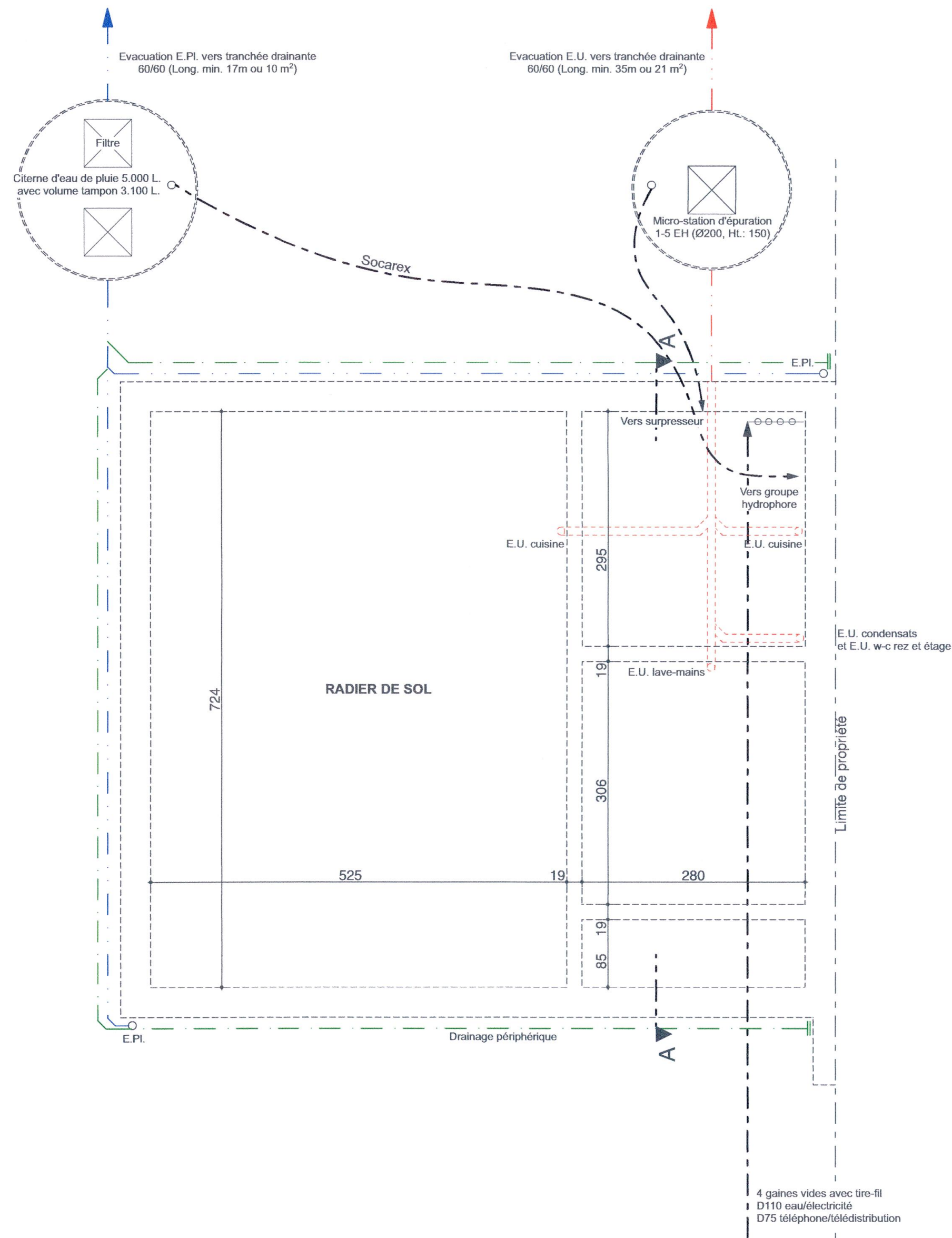
M-O:
Architecte: N. PERILLEUX

Dossier n°: 2025/12

N° de feuille: 7/7



PLAN VIDE-VENTILE . 1/50



H.A.	Hauteur allège
H.S.P.	Hauteur sous poutre
H.S.Pl.	Hauteur sous plafond
N.B.	Niveau brut
N.F.	Niveau fini
B.A.	Béton armé
D.I.	Détecteur incendie
E.Pl.	Eaux pluviales
E.U.	Eaux usées
C.V.	Chambre de visite
OEM	Ouverture d'Evacuation Mécanique
OAR	Ouverture d'Alimentation Réglable
	Maçonnerie bloc béton
	Maçonnerie en bloc Argex
	Maçonnerie en pierre
	Béton armé
	Isolation thermique
	Bloc isolant à coupure thermique
	Eaux usées enterrées
	Eaux de pluie
	Drains
	Gaines vides

La cotation des baies correspond aux mesures extérieures

L'ensemble des éléments de stabilité doit faire l'objet d'une étude technique par un ingénieur agréé qui en prend la responsabilité.

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

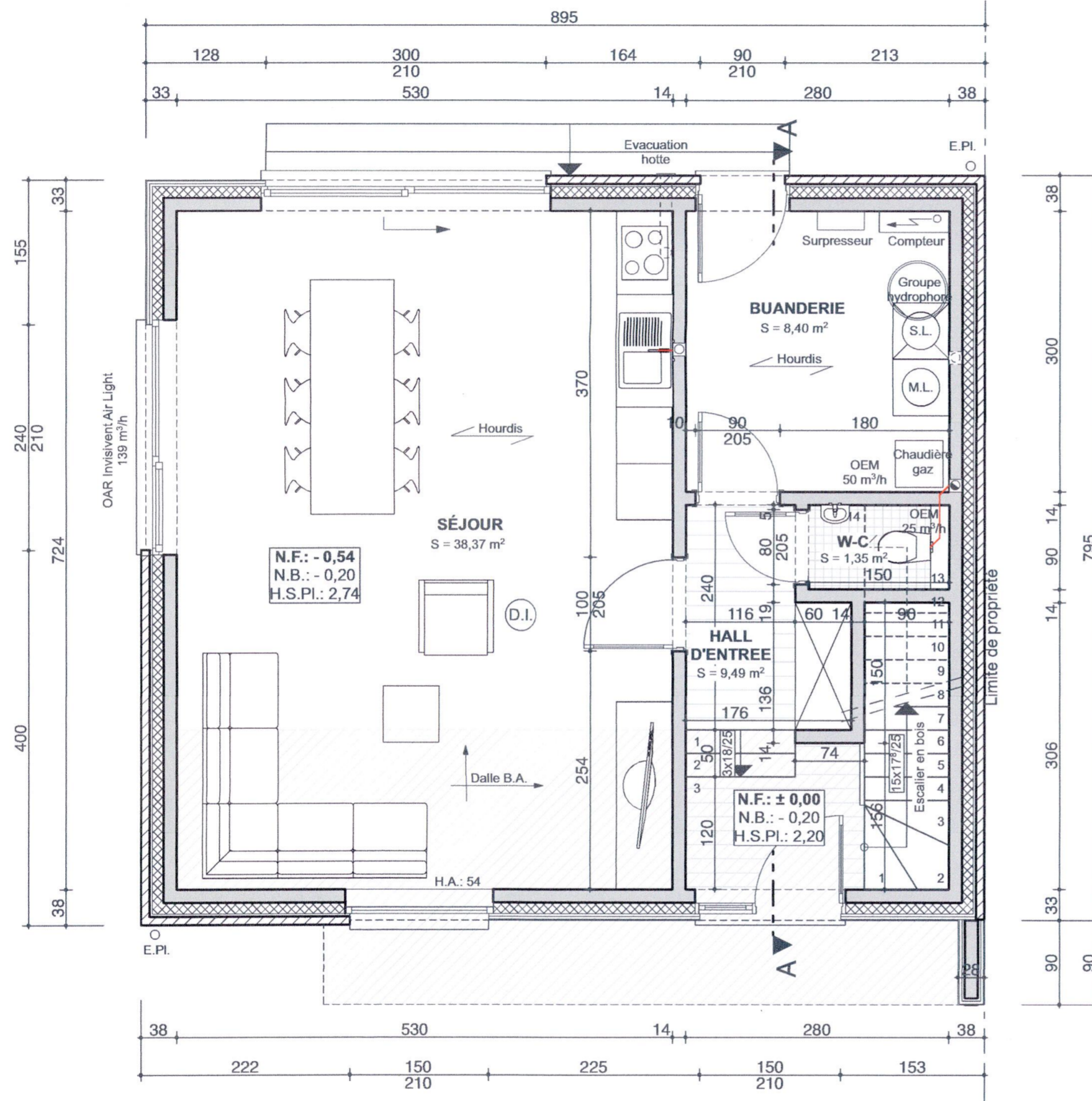
La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD

M-O:
Architecte: N. PERILLEUX
Dossier n°: 2025/12
N° de feuille: 2/7

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE . 1/50



H.A.	Hauteur allège
H.S.P.	Hauteur sous poutre
H.S.PI.	Hauteur sous plafond
N.B.	Niveau brut
N.F.	Niveau fini
B.A.	Béton armé
D.I.	Détecteur incendie
E.PI.	Eaux pluviales
E.U.	Eaux usées
C.V.	Chambre de visite
OEM	Ouverture d'Evacuation Mécanique
OAR	Ouverture d'Alimentation Réglable
	Maçonnerie bloc béton
	Maçonnerie en bloc Argex
	Maçonnerie en pierre
	Béton armé
	Isolation thermique
	Bloc isolant à coupure thermique

La cotation des baies correspond aux mesures extérieures

L'ensemble des éléments de stabilité doit faire l'objet d'une étude technique par un ingénieur agréé qui en prend la responsabilité.

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

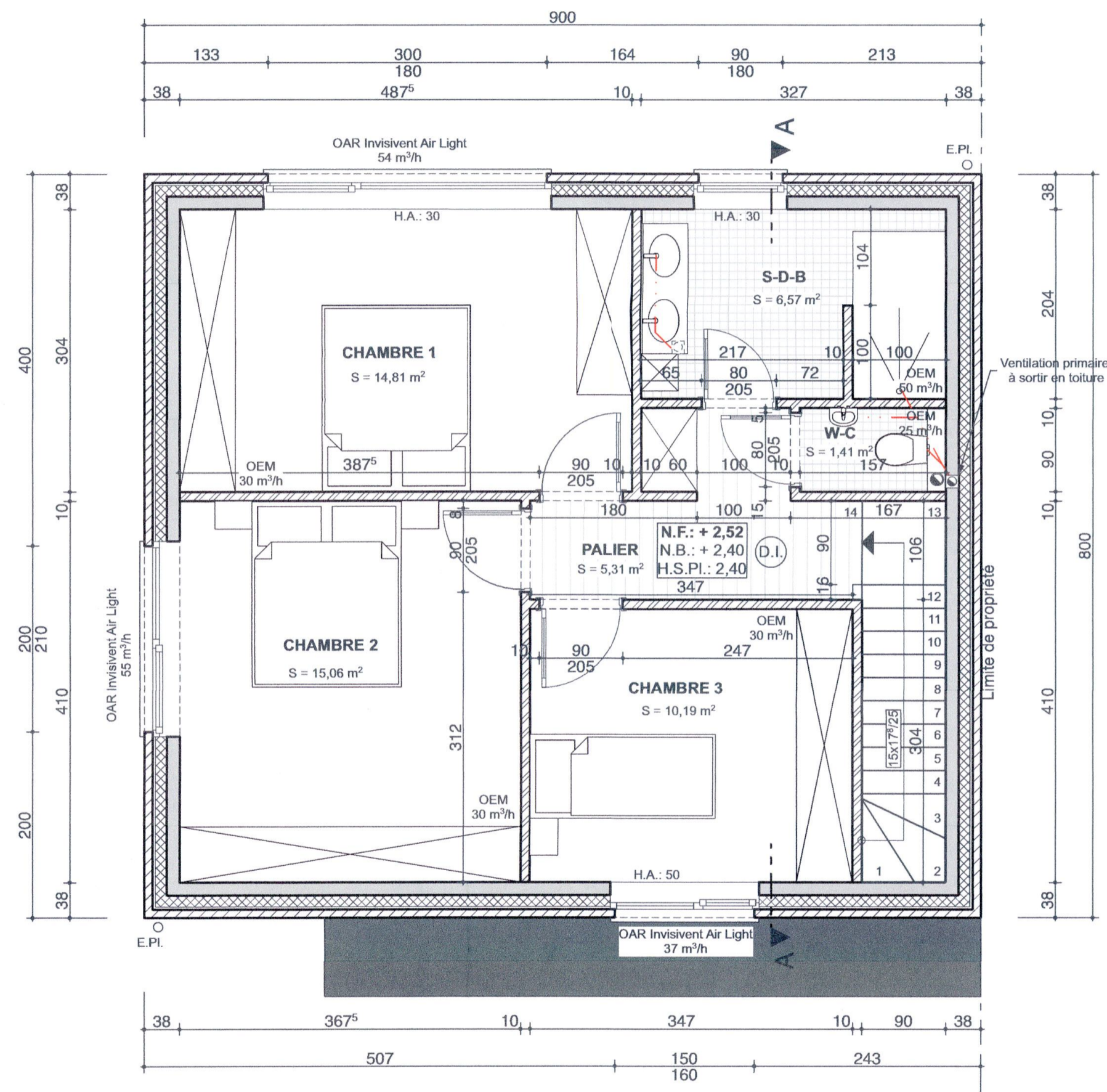
La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD



M-O:
Architecte: N. PERILLEUX
Dossier n°: 2025/12
N° de feuille: 3/7

PLAN ETAGE . 1/50



H.A.	Hauteur allège
H.S.P.	Hauteur sous poutre
H.S.PI.	Hauteur sous plafond
N.B.	Niveau brut
N.F.	Niveau fini
B.A.	Béton armé
D.I.	Détecteur incendie
E.PI.	Eaux pluviales
E.U.	Eaux usées
C.V.	Chambre de visite
OEM	Ouverture d'Evacuation Mécanique
OAR	Ouverture d'Alimentation Réglable
	Maçonnerie bloc béton
	Maçonnerie en bloc Argex
	Maçonnerie en pierre
	Béton armé
	Isolation thermique
	Bloc isolant à coupure thermique

La cotation des baies correspond aux mesures extérieures

L'ensemble des éléments de stabilité doit faire l'objet d'une étude technique par un ingénieur agréé qui en prend la responsabilité.

Pour le Collège, le 16 décembre 2025

La Directrice générale,
M.-F. DEWEZ

Le Bourgmestre,
Ph. COURARD



M-O:
Architecte: N. PERILLEUX
Dossier n°: 2025/12
N° de feuille: 4/7